

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Emmerly BEAUPERTHUY (excusé ; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mme Sylvia HENRY – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance) – Patrice PIERRE-JUSTIN (a définitivement quitté la séance) – Mme Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**PROJET D'ÉTALEMENT DES
DÉPENSES RELATIVES A LA
CRISE SANITAIRE DU COVID**

CM-2020-6S-DAF-102

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu l'état détaillé des dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire, ci-après :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC
Achats de masques et produits d'entretien	78 174,68 €	80 703,32 €
Prestations de désinfection	1 675,00 €	1 817,38 €
Autres prestations et fournitures	17 610,00 €	17 978,13 €
Frais de personnel	62 000,00 €	62 000,00 €
TOTAL	159 459,68 €	162 498,83 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 décembre 2020 ;

Considérant l'impact financier de la crise sanitaire du Covid-19 sur le budget et les comptes de la Ville ;

Considérant la nécessité de préserver d'une part l'équilibre budgétaire et d'autre part la comparabilité des comptes par rapport aux exercices précédents ainsi que la traçabilité des dépenses mobilisées lors de cette crise sanitaire ;

Considérant la possibilité offerte par le gouvernement de procéder à l'étalement des charges de fonctionnement pour une durée maximale de cinq ans ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser l'étalement des charges liées à la crise sanitaire du Covid-19 sur 5 ans.

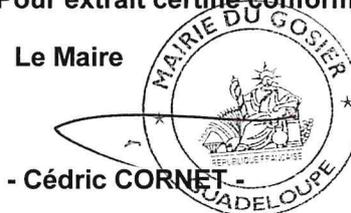
Article 2 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le</p> <p style="text-align: center;">23 DEC. 2020</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p style="text-align: center;">23 DEC. 2020</p>
--

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet d'étalement des dépenses relatives à la crise sanitaire du COVID

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2020

Numéro de l'acte : CM20206SDAF102 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDAF102-DE

Date de décision : 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)